



Annexe 25-31
MANDAT - COMITÉ DU DLTA

Nom	Comité du DLTA
Mandat	Le comité du DLTA est un comité d'exploitation de crosse Canada (CC). Il est chargé de diriger et de conseiller CC et ses partenaires en ce qui concerne le plan de développement à long terme de l'athlète pour la crosse et l'élaboration de nouveaux programmes, d'événements et de projets qui favoriseront les occasions adaptées au développement dans le sport de la crosse.
Tâches principales	<p>Le comité effectue les tâches clés suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Établir des plans pour l'intégration et la mise en œuvre du DLTA pour la crosse au Canada, dans le but d'appuyer la préparation optimale des athlètes à tous les stades du DLTA.• Déterminer annuellement si toute révision proposée aux politiques, aux programmes ou aux règlements, de nature technique et exigée pour se conformer au DLTA, sera soumise au secteur approprié et pour soumettre les révisions proposées aux programmes et règlements par écrit au secteur approprié.• Faire des commentaires, tel que demandé par le conseil d'administration pour l'avancement des politiques sur le DLTA.• Harmoniser la documentation sur le PNCE de CC avec le plan de DLTA de CC.• Assurer la liaison avec les membres pour toutes les questions liées au DLTA.• Assurer la liaison avec les autres comités pour les sujets de préoccupation mutuelle.• Rendre compte régulièrement des progrès par l'intermédiaire des procès-verbaux de ses réunions ou des communications avec le conseil de CC.• Établir un plan du DLTA pour les athlètes handicapés.• Établir un plan à long terme de développement des officiels.• Accomplir des tâches supplémentaires telles que déléguées au comité par le conseil, de temps à autre.
Responsabilité	Le comité conseille le conseil d'administration de CC, les secteurs et les autres comités sur les questions concernant les programmes et les initiatives du DLTA de CC. Avec l'approbation du conseil d'administration, le comité peut établir des sous-comités ou des groupes de travail pour traiter des questions particulières qui sont liées au mandat du comité.
Composition	<p>Le comité sera composé de 4 à 5 personnes. Le conseil désignera le président du comité. Le directeur du développement national de CC et le coordonnateur de programmes de CC seront membres du comité.</p> <p>Le conseil nomme les membres du comité à l'assemblée annuelle. Si un poste au sein du comité devient vacant, quelle que soit la raison, le conseil peut nommer une personne qualifiée afin de pourvoir ce poste pour le reste du mandat du poste vacant. Le conseil peut retirer tout membre du comité.</p>
Réunions	<p>Le comité se réunira par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions seront convoquées par le président.</p> <p>Un procès-verbal est fourni au directeur exécutif CLA dans les 30 jours de la réunion, qui doit alors les distribuer selon le cas</p>



LACROSSE CANADA
CROSSE CANADA

INFO@LACROSSE.CA
LACROSSE.CA
18 RUE LOUISA STREET, SUITE 310
OTTAWA, ON K1R 6Y6

Ressources	Le comité recevra de CC les ressources nécessaires pour remplir son mandat. À l'occasion, le comité peut obtenir le soutien administratif du bureau national de CC.
Production de rapports	Le comité rendra compte à chaque réunion du conseil d'administration et présentera un rapport écrit à chaque réunion des membres.
Approbation et révision	Ce mandat a été rédigé par le comité de la planification et de la gouvernance et approuvé par le conseil d'administration de CC, le 14 novembre 2014. Le conseil d'administration examinera ce mandat régulièrement, avec des rétroactions du comité, comme demandé.
Autre	Toute disposition des statuts et règlements de CC qui concerne le comité du DLTA s'appliquera aussi.